

COVID-19 – Ajustements aux mesures sanitaires

Avec la diminution constante des cas de COVID-19, de nouveaux ajustements aux mesures sanitaires en milieu de travail ont été annoncés par la CNESST. Ces ajustements sont actuellement en vigueur :

- La distanciation physique minimale entre les personnes dans les milieux de travail passe à un mètre.
- Le port du masque de procédure continue d'être obligatoire s'il n'y a pas une distanciation physique minimale d'un mètre ou en l'absence de barrières physiques.

Assouplissements à venir

D'autres ajustements seront introduits au plus tard vers la mi-avril et le port du masque dans les milieux de travail ne sera plus obligatoire, sauf pour quelques exceptions. Le port du masque de qualité restera nécessaire lors du transport de travailleurs en autobus et en avion.

Enfin, au plus tôt en mai et selon l'évolution de la situation épidémiologique, une dernière étape consistera en la levée des exceptions de l'obligation du port du masque dans tous les milieux de travail, dont celles pour le transport de travailleurs.

La CNESST nous avise également que des changements pourraient être apportés au calendrier selon l'évolution de la situation épidémiologique durant cette séquence de retrait.

Malgré ces assouplissements, nous vous demandons votre collaboration habituelle pour que les mesures en toujours place soient appliquées rigoureusement, et ce, pour assurer la santé et la sécurité à tous.

Voici les informations mises à jour le mardi 8 mars, à 11 h :

- Mises à jour dans la section ***La prévention, c'est primordial!***
 - *Dois-je porter un couvre-visage en milieu de travail?*

Page Internet dédiée aux employés

Pour rester informé, consultez le www.ville.levis.qc.ca/employes et **rafraîchissez périodiquement cette page** afin d'obtenir les informations actualisées.

Ligne téléphonique et courriel dédiés aux employés

Pour toute question ou tout commentaire quant à la situation actuelle, composez le **418 835-8299** ou à écrivez à infocovid19@ville.levis.qc.ca. Le service vous est offert 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Affichage

Nous demandons aux gestionnaires d'imprimer le présent PDF et de l'afficher dans les lieux de travail du personnel n'ayant pas accès à un poste informatique. Nous vous remercions de vos efforts communs, de votre engagement et de votre solidarité.